

## Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de Val-Jalbert

### Compte-rendu de la réunion du jeudi 29 septembre 2016 tenue au restaurant Coq Rôti de Roberval à 13 h

#### Étaient présents :

- Mmes **Aline Gagnon**, Comité de gestion de bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO)  
**Monique Laberge**, Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD)  
**Mme Nicole Huybens**, Laboratoire de recherche sur la non-acceptabilité sociale (LARENAS) de l'Université du Québec à Chicoutimi  
**Mme Anne Malamoud**, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (OBV Lac-Saint-Jean)
- MM. **Patrick Déry**, Groupe de recherches écologiques de La Baie (GREB)  
**Marc Morin**, personne-ressource, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)  
**Alexandre Gauthier**, secrétaire, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)

#### Étaient absents :

- Mme **Isabelle Genest**, représentante du secteur patrimoine, culture et autochtone
- M. **Michel Doré**, représentant des citoyens

La réunion est animée par Mme Aline Gagnon

## **Résumé des discussions**

### **1.0 MOT DE BIENVENUE**

Mme Aline Gagnon souhaite la bienvenue à tous et les remercie de leur présence. Elle souligne qu'il y a deux membres absents mais qu'ils recevront l'ensemble de la documentation pertinente.

### **2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Mme Aline Gagnon procède à la lecture de l'avis de convocation.

### **3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Aline Gagnon procède à la lecture de l'ordre du jour. Mme Monique Laberge souhaite que l'on corrige la date indiquée dans le projet d'ordre du jour reçu. Ce dernier réfère à la réunion du 10 décembre 2015 et non à celle du 29 septembre 2016. Elle propose son adoption une fois l'erreur corrigée.

### **4.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 10 DÉCEMBRE 2015**

Mme Aline Gagnon demande aux membres s'ils ont reçu le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2015 et pris connaissance de son contenu. Mme Monique Laberge aimerait que l'on corrige un passage la concernant, en page 6, qui ne reflète pas l'esprit de la discussion, selon elle. M. Alexandre Gauthier acquiesce et indique que la phrase sera enlevée avant la publication officielle du compte-rendu en ligne. Son adoption est proposée par M. Patrick Déry.

#### **Mesure de suivi**

- **Effectuer la correction suggérée par Mme Monique Laberge au projet d'ordre du jour du 10 décembre 2015.**
- **Rendre public le compte-rendu de la réunion sur la page dédiée au comité sur le site [energievertelsj.ca](http://energievertelsj.ca).**

## 5.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU

Mme Aline Gagnon demande à M. Alexandre Gauthier de procéder à la lecture des suivis découlant de la dernière assemblée du comité. M. Marc Morin explique brièvement les démarches effectuées, en respect de l'engagement pris par EHO, de consulter un biologiste afin de déterminer la pertinence de procéder à des inventaires supplémentaires pour évaluer le nombre d'espèces de poissons toujours présentes dans la rivière après la phase de construction. À la suite de cette démarche, il en a résulté qu'il n'y a pas de raison de croire qu'une espèce de poisson ait pu disparaître en fonction du type d'aménagement qui a été réalisé. M. Morin trace un parallèle avec la 11<sup>e</sup> Chute et indique que le taux de mortalité est documenté. Mme Monique Laberge questionne si cet aspect est documenté pour d'autres projets de minicentrales? M. Morin donne l'exemple des installations sur la rivière Saint-Maurice, où Hydro-Québec n'a pas réalisé ce type d'inventaire pour un projet de 60 mégawatts. Mme Laberge souhaite savoir s'il y a moyen d'évaluer l'intérêt des citoyens pour cette question par le nombre de consultations des documents pertinents sur le site Web? M. Gauthier mentionne qu'il n'a pas de rapports d'achalandage précis pour mesurer cet intérêt. Il va tout de même tenter de vérifier avec l'aide de l'outil Google Analytics, si une telle possibilité existe.

### Mesure de suivi

- **Vérifier la possibilité de mesurer l'intérêt des visiteurs sur le site [energievertelsj.ca](http://energievertelsj.ca) pour la question du programme de compensation du poisson par l'entremise de statistiques d'achalandage produites à l'aide de Google Analytics.**

## 6.0 DOCUMENTATION

M. Alexandre Gauthier fait le tour des documents déposés, dont le rapport produit par la firme Synergis portant sur le suivi environnemental de la première année des aménagements réalisés dans le cadre du programme de compensation du poisson. Ce document fera l'objet d'une présentation plus détaillée au point 10.0.

## 7.0 AVIS ET RECOMMANDATIONS

Mme Anne Malamoud suggère de reporter ce point une fois que l'ordre du jour sera épuisé. Il sera alors plus facile, pour les membres, de pouvoir émettre des avis ou proposer des recommandations. Cette suggestion est retenue et elle sera dorénavant effective pour l'ensemble des réunions. Le point 7.0 est donc reporté à la fin de la présente rencontre.

### Mesure de suivi

- **Reporter dorénavant le point Avis et recommandations à la fin de l'ordre du jour qui sera proposé aux membres.**

## 8.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS

M. Alexandre Gauthier confirme qu'aucune préoccupation n'a été adressée au comité de suivi depuis la dernière assemblée. Il relate que les seuls commentaires qu'il a entendus proviennent de gens qui ont apprécié leur expérience à Val-Jalbert et remarqué les efforts d'intégration réalisés avec la centrale. Mme Aline Gagnon abonde dans le même sens et partage quelques commentaires positifs reçus. M. Gauthier indique que des statistiques d'achalandage, qui seront dévoilés ultérieurement, font état d'une augmentation de 10 % des visiteurs, ce qui est à des années-lumière des sombres pronostics des opposants qui laissaient entrevoir une chute de 30 % du nombre de touristes et par conséquent, du nombre d'employés à Val-Jalbert. Une discussion s'ensuit à propos de certains des arguments invoqués à l'époque du mouvement d'opposition.

M. Patrick Déry estime que l'un des enjeux qui fait l'objet d'un grand intérêt de la part des citoyens est le montant des surplus générés et surtout, comment il est dépensé par les partenaires. Une discussion s'ensuit sur la façon dont chaque partenaire dispose de ses surplus. À ce propos, M. Déry souhaiterait obtenir de l'information pertinente concernant le cadre adopté récemment par les élus de la MRC du Domaine-du-Roy. M. Marc Morin affirme qu'il est très important de partager ces informations car il s'agit d'une particularité qui avantage les projets publics et d'une carte de visite qui servira éventuellement à convaincre le gouvernement de permettre le développement d'autres projets du genre.

### Mesure de suivi

- **Demander à la MRC du Domaine-du-Roy de nous faire parvenir le règlement qui encadre la disposition des surplus générés par les projets de minicentrales et le partager avec le comité de suivi.**



## 9.0 RAPPORT DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION (EHO)

Compte tenu du fait que la dernière rencontre remonte à avril, M. Marc Morin débute par un bref rappel des éléments qui ont été discutés en rapport avec le bilan des opérations de 2015, qui est en réalité la première année complète d'exploitation.

En résumé, l'année s'est conclue avec un surplus et ce, malgré des opérations de turbinage qui ont été de 8 % inférieures aux prévisions en raison de divers facteurs, dont la météo qui a contribué à la formation de frasil en janvier. Des solutions permanentes ont été mises en place pour contrer le phénomène dans le futur. Les derniers travaux ont également été réalisés pour aménager la pente située sur le lot voisin de M. Éric Bouchard, où se trouve une partie du chemin qui mène au barrage. Des photos sont présentées aux membres du comité. Des travaux correctifs ont aussi été effectués près de son chalet pour corriger un léger empiètement constaté à la suite des travaux d'aménagement de la frayère. Le dossier est maintenant définitivement fermé. Le seul point en suspens concerne la réclamation de l'entrepreneur Cégerco. Le dossier se retrouve entre les mains des avocats des deux parties et EHO s'affaire actuellement à préparer sa cause.

M. Morin conclut avec un aperçu de la seconde année d'opération (2016) qui s'achève. Celle-ci s'annonce très favorable au niveau des opérations de turbinage, ce qui aura évidemment un impact positif sur les revenus provenant de la vente d'électricité. Sans entrer dans les détails, il souligne que les données de production hivernale ont probablement été sous-estimées par les experts. En effet, les débits constatés en hiver sont supérieurs, ce qui favorise la production à une période qui compte pour 35 à 40 % de la production annuelle totale. Un constat qui est de bon augure pour les années futures et qui aura pour effet de limiter les risques liés aux années plus creuses en termes de précipitations.

## 10.0 RAPPORT D'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES DE FRAIE

Avant la présentation du document, Mme Anne Malamoud questionne M. Morin sur les obligations de suivi en la matière. Est-ce qu'EHO doit simplement présenter un état de situation des ouvrages à Pêches et Océans Canada ou est-ce qu'elle doit prouver qu'ils augmentent la reproduction de poissons? M. Marc Morin soutient qu'il faut démontrer que les ouvrages aménagés sont conformes, mais qu'il n'y a aucune obligation en ce qui a trait à la performance.

M. Morin invite les membres du comité à prendre connaissance du rapport déposé et soumettre leurs questions afin qu'EHO puisse y répondre lors de la prochaine rencontre. En résumé, les infrastructures aménagées sont toujours en place et ce, même si elles ne rencontrent pas les objectifs de performance souhaités. Les prochains suivis nous en donneront toutefois un meilleur aperçu.

## **11.0 MANDAT OCTROYÉ POUR L'ÉVALUATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES**

M. Marc Morin confirme qu'un mandat a été confié, après un processus d'appels d'offre, à la firme WSP pour la réalisation d'une étude qui évaluera les retombées économiques du projet. Il précise quelques éléments du mandat. En réponse aux questions de Mme Monique Laberge et M. Patrick Déry, M. Morin précise qu'un volet sera consacré aux retombées régionales et que l'étude couvre les phases de construction et d'exploitation. Mme Laberge demande si les mêmes paramètres seront pris en compte dans le cas de la 11<sup>e</sup> Chute?

M. Morin rappelle que la situation est légèrement différente à la 11<sup>e</sup> Chute alors que plus de contrats ont été octroyés afin de favoriser l'accès aux entreprises régionales. Malgré cette division des lots, il faut s'attendre à ce que le contrat du turbinière, qui provient de l'extérieur de la région, occupe une plus grande part à la 11<sup>e</sup> Chute qu'à Val-Jalbert. Mais l'objectif de permettre à un plus grand nombre d'entreprises régionales d'obtenir des contrats a été atteint.

## **12.0 DIVERS**

### **12.1 Commentaire des visiteurs**

M. Alexandre Gauthier partage les faits saillants d'un sondage qui a été réalisé au cours de la saison estivale auprès de la clientèle du Village historique de Val-Jalbert, dans le cadre des suivis portant sur l'intégration visuelle des infrastructures au site touristique. Parmi eux :

- 31 % ont identifié la visite de la centrale comme l'un des objectifs de leur séjour à Val-Jalbert;
- 59 % considèrent que la présence de la centrale ne modifie pas la beauté du site, 27 % considèrent que sa présence l'améliore;

- 65 % considèrent que la centrale contribue à l'expérience visuelle du site;
- 90 % ont une impression positive ou très positive de l'intégration visuelle des ouvrages au paysage de Val-Jalbert.

M. Gauthier précise que de plus amples informations, dont les questions du sondage, seront contenues dans la version finale du rapport de suivi qui sera déposé aux membres, fort probablement à temps pour la prochaine réunion. Des communications seront organisées par EHO pour informer la population des résultats.

## 12.2 Gala Misez Eau

Mme Aline Gagnon informe les membres qu'elle a invité EHO, à titre de présidente de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean, à assister au Gala Misez Eau organisé par le Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ). Elle rappelle que la candidature du projet de Val-Jalbert a été retenue dans la catégorie « Municipalités et communautés autochtones » avec trois autres finalistes. Jusqu'à maintenant, la période de votation, qui se termine le 9 octobre prochain, se déroule très bien. L'événement se tiendra le 2 novembre prochain à Québec. Les membres demandent à recevoir le lien pour voter en faveur du projet et inciter leurs réseaux respectifs à en faire autant.

### Mesure de suivi

- **Faire parvenir par courriel aux membres les détails de la candidature du projet de Val-Jalbert au gala Misez Eau du 2 novembre prochain ainsi que le lien pour voter.**

## 13.0 DATES DES PROCHAINES RENCONTRES

Mme Aline Gagnon mentionne que la prochaine rencontre devrait avoir lieu le printemps prochain. Il est fort possible qu'elle se tienne la même journée que la réunion du comité de la 11<sup>e</sup> Chute, ce qui permettrait d'accommoder les membres qui font partie des deux comités.

## ANNEXE 1

### RÉSUMÉ DES MESURES DE SUIVI

- Effectuer la correction suggérée par Mme Monique Laberge au projet d'ordre du jour du 10 décembre 2015.
- Rendre public le compte-rendu de la réunion sur la page dédiée au comité sur le site [energievertelsj.ca](http://energievertelsj.ca).
- Vérifier la possibilité de mesurer l'intérêt des visiteurs sur le site [energievertelsj.ca](http://energievertelsj.ca) pour la question du programme de compensation du poisson par l'entremise de statistiques d'achalandage produites à l'aide de Google Analytics.
- Reporter dorénavant le point Avis et recommandations à la fin de l'ordre du jour qui sera proposé aux membres.
- Demander à la MRC du Domaine-du-Roy de nous faire parvenir le règlement qui encadre la disposition des surplus générés par les projets de minicentrales et le partager avec le comité de suivi.
- Faire parvenir par courriel aux membres les détails de la candidature du projet de Val-Jalbert au gala Misez Eau du 2 novembre prochain ainsi que le lien pour voter.





**Comité de suivi du projet de minicentrale  
hydroélectrique de Val-Jalbert**

*Réunion du 29 septembre 2016 à 13h  
Restaurant Le Coq Rôti de Roberval  
341, boulevard Marcotte*

**Ordre du jour proposé**

- 1.0 MOT DE BIENVENUE
- 2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 10 DÉCEMBRE 2015
- 5.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU
- 6.0 DOCUMENTATION
- 7.0 AVIS ET RECOMMANDATIONS
- 8.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS
- 9.0 RAPPORT DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION (EHO)
- 10.0 RAPPORT D'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES DE FRAIE
- 11.0 MANDAT OCTROYÉ POUR L'ÉVALUATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
- 12.0 DIVERS

**Commentaires des visiteurs (sondage)**

**Gala Misez Eau du ROBVQ**

- 13.0 DATES DES PROCHAINES RENCONTRES

**Avis de convocation**